

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2019

JUSTICE FISCALE RÉTABLISSEMENT IMPÔT SOLIDARITÉ FORTUNE RENFORCEMENT
PROGRESSIVITÉ IMPÔT - (N° 1609)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF1

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout et Mme Rabault

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 254.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés supprime l'alinéa 254 de l'article 1^{er}.

Cet alinéa vise à procéder aux coordinations nécessaires dans tous les codes concernés suite au rétablissement de l'ISF. Or sa rédaction n'est pas opérante juridiquement.

L'amendement CF2 du groupe Socialistes et apparentés, placé après l'article 1^{er}, a le même objectif. Bien que sans doute imparfait dans rédaction, il est juridiquement plus opérant.